



SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI

Canton de Carnières

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE
PROGRAMME D'ETUDE**

AOUT 1989



PRESENTATION

La commune de Saint-Hilaire-lez-Cambrai située dans le Canton de Carnières, entre Cambrai et Solesmes, compte environ 1.700 habitants.

Commune agricole entourée de champs cultivés en openfield, on n'y rencontre arbres et haies qu'aux abords et à l'intérieur de la zone bâtie.

L'Erclin, petit ruisseau pollué et souffrant d'une absence d'entretien traverse l'est du territoire communal.



Consciente que d'importants efforts restent à faire pour améliorer le cadre de vie, la Municipalité a décidé de mener plusieurs actions conjointes liant :

- sensibilisation de la population
- études générales fixant les objectifs et les moyens d'une politique urbaine et cohérente à moyen terme.
- opération d'embellissement à court terme visant à manifester les préoccupations municipales en matière de cadre de vie.

Déjà, en mai 1989, un Conseil Municipal d'Enfants portant sur l'environnement a été créé.

Pour la scolarité 89/90 l'animation dans les écoles d'ateliers relatifs à l'architecture et au paysage est prévue avec l'Ecole des Passe-Murailles du C A U E.



Le Conseil Municipal d'Enfants devant l'Erclin.

Enfin, faisant l'objet du présent dossier, une étude générale d'amélioration du cadre de vie doit être entreprise prochainement autour de quelques grands axes :

- le centre communal
- le groupe scolaire
- les aires de loisirs
- les chemins de randonnées
- le cimetière
- les zones d'extension.

Cette étude permettra l'élaboration d'un phasage définissant les opérations prioritaires à entreprendre. Elle fera l'objet d'une exposition permettant à la population de prendre connaissance des projets municipaux.

LE CENTRE COMMUNAL

La place Jean-Jaurès, sur laquelle ouvrent la mairie et quelques commerces, constitue le centre symbolique sinon géographique de la commune.

Vaste espace longé par le CD 134 et consacré au stationnement automobile, il ne peut s'enorgueillir que de la seule présence du monument aux morts. L'arbre de la liberté a, quant à lui, préféré trouver refuge dans le jardin de la mairie.

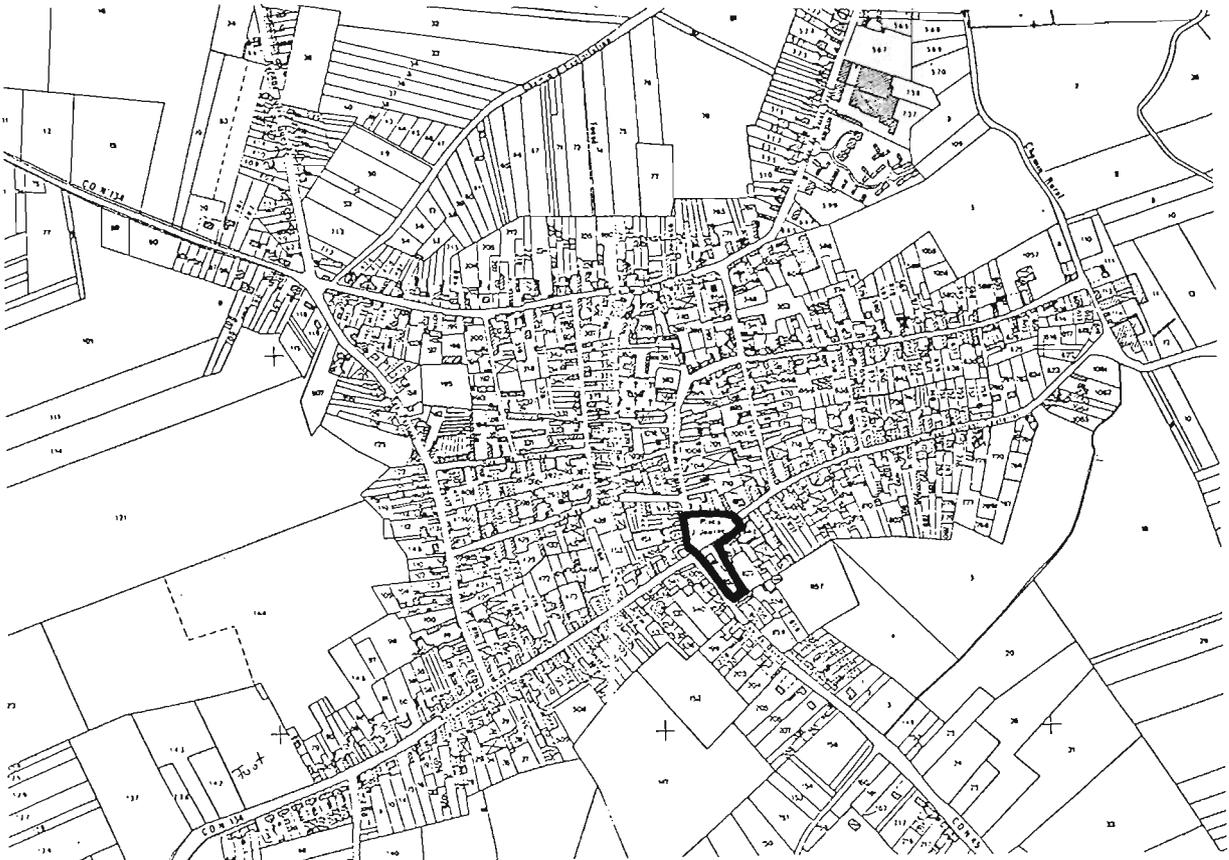
Ce jardin, très agréable, est d'accès difficile pour la population.

Par ailleurs, le mur qui le cerne, rue Quiévy, menace ruine et fournit l'occasion d'un réaménagement qui devrait ouvrir davantage le jardin sur l'espace public.



Cette opération ponctuelle dont la réalisation est prévue à court terme devrait cependant s'inscrire dans un plan général de redéfinition de l'identité de la commune, comprenant le choix d'un ensemble cohérent de matériaux pour l'aménagement des espaces publics et des propositions pour un mobilier urbain et un éclairage public adaptés au caractère rural de la commune.

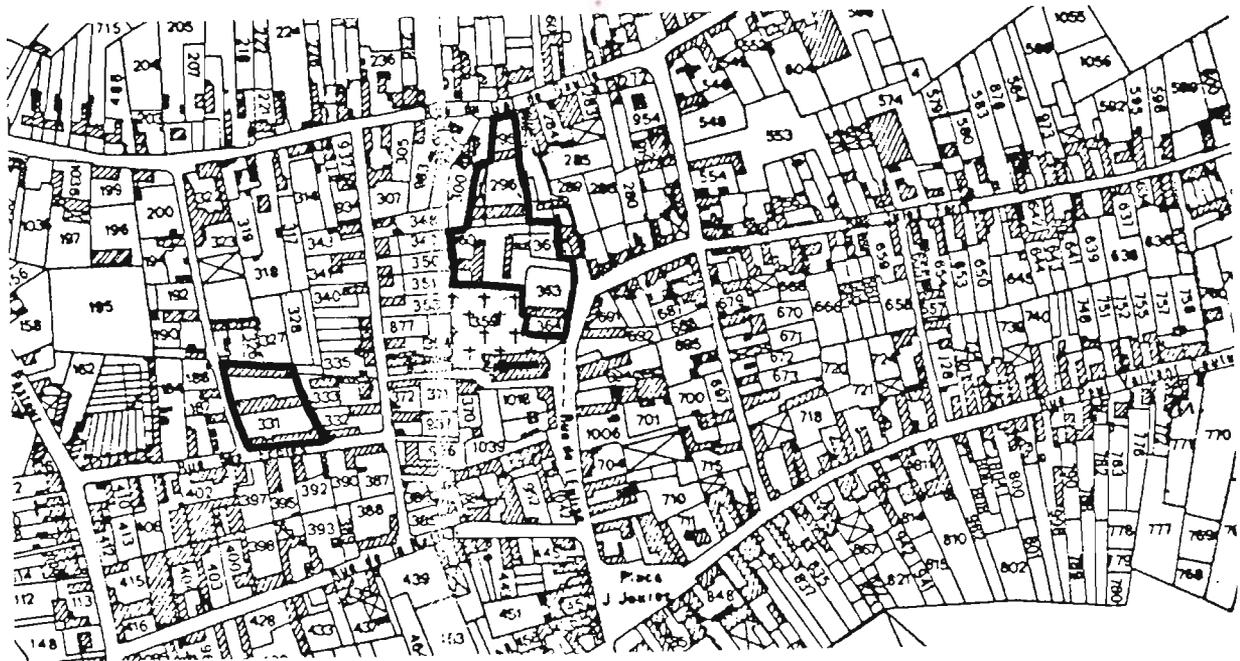
Ainsi, en évitant de redessiner l'ensemble de la place, si sa restructuration n'est pas jugée nécessaire dans l'immédiat, l'aménagement des abords de la mairie suffira à donner les éléments de base d'une requalification de l'espace public.



LE GROUPE SCOLAIRE

Les écoles et l'église forment un second pôle d'attraction très intéressant. Les bâtiments sont reliés par de petites voyettes dont le charme doit être préservé.

Le développement des accès piétons aux écoles et à l'église doit être recherché. L'achat de parcelles voisines pourrait permettre la création de petits squares égayant les parcours jusqu'aux écoles, la réalisation de zones d'attente pour les parents ou d'aires de sports pour les petits.



La restructuration prochaine de la cantine scolaire pourra être l'occasion d'une redéfinition du fonctionnement des espaces liés au groupe scolaire. L'achat de la parcelle 300 contiguë aux écoles constitue dans ce contexte une opportunité.

Par ailleurs, les cours d'école méritent elles aussi des aménagements qui les rendent plus accueillantes et plus propices à favoriser la découverte et l'expérimentation de leur cadre de vie par les enfants que l'actuel enrobé qui couvre uniformément l'espace.



AMENAGEMENT D'AIRES DE LOISIRS

La visite de la commune faite avec le Conseil Municipal d'enfants a permis de mettre en évidence un réel besoin en matière d'équipements de loisirs : la plupart des activités culturelles ou sportives se déroulent à l'extérieur de la commune. Cette situation pose d'inévitables problèmes de transport que les familles essaient de résoudre individuellement tant bien que mal.

Pour le cinéma, on va à Cambrai, la danse à Quiévy, l'équitation à Vertain, la piscine à Solesmes, la gymnastique à Caudry, le volley-ball et le karaté à Avesnes-lez-Aubert, le cross à Béthencourt et la patinoire à Valenciennes ou à Cambrai.

A Saint-Hilaire, il reste la pratique du foot et le baby-foot au café pour les garçons. Le "Club des Ados" au presbytère le mercredi après-midi attire plutôt les filles.

Dans le Mille-Club, les activités du mercredi sont réservées aux moins de 13 ans.



Mille-Club

La pratique de la bicyclette demeure l'une des distractions les plus appréciées par beau temps. Les filles allant du côté du foyer de personnes âgées où les automobiles sont bannies et les abords largement plantés; les garçons se retrouvant plutôt sur le terrain de cross de Béthencourt.

Une gestion intercommunale des loisirs en faveur des adolescents (système de transport, équilibre et répartition des activités entre les communes ...) liée à une bonne exploitation des potentialités propres de la commune devraient permettre de satisfaire les demandes légitimes d'activités de proximité.

- le terrain de football mieux aménagé peut attirer une population plus diversifiée. (Déjà, la barrière délimitant le terrain permet des jeux de barres et d'équilibre fort appréciés).

Les clôtures extérieures, une fois plantées, peuvent intégrer l'équipement dans l'environnement et le rendre plus accueillant.



- Le Mille-Club peut être restructuré et ses abords aménagés pour accueillir divers jeux (ping-pong de plein air, terrain de boules ...)

La parcelle contigüe, aujourd'hui en vente, peut être achetée par la commune et offrir des possibilités de restructuration générale du site et de ses activités.

- Un autre terrain, lui aussi en vente, mais situé dans l'espace rural pourrait être boisé et constituer une boucle pour un chemin de randonnée ou être aménagé en terrain de cross.



- L'Erclin pourrait exercer une formidable attraction sur les adolescents s'il perdait son aspect actuel d'égoût à ciel ouvert.

Le Conseil Général a déjà voté une subvention pour son épuration qui devrait se faire avec l'équipe du Moulin d'Haussy.

Cette action devrait être poursuivie par la mise en place à moyen terme d'un contrat de rivière mais, dès aujourd'hui, le repérage de sites privilégiés et leur préservation éventuelle à l'aide d'un Plan d'Occupation des Sols doivent être envisagés.

L'étude des potentialités paysagères des sites qui bordent l'Erclin devrait permettre de connaître les possibilités réelles de création d'une zone de loisirs liée à l'eau.

Si un tel projet était retenu, il favoriserait les échanges entre la population autochtone et les populations extérieures à Saint-Hilaire et créerait une animation propre à satisfaire les besoins des adolescents.

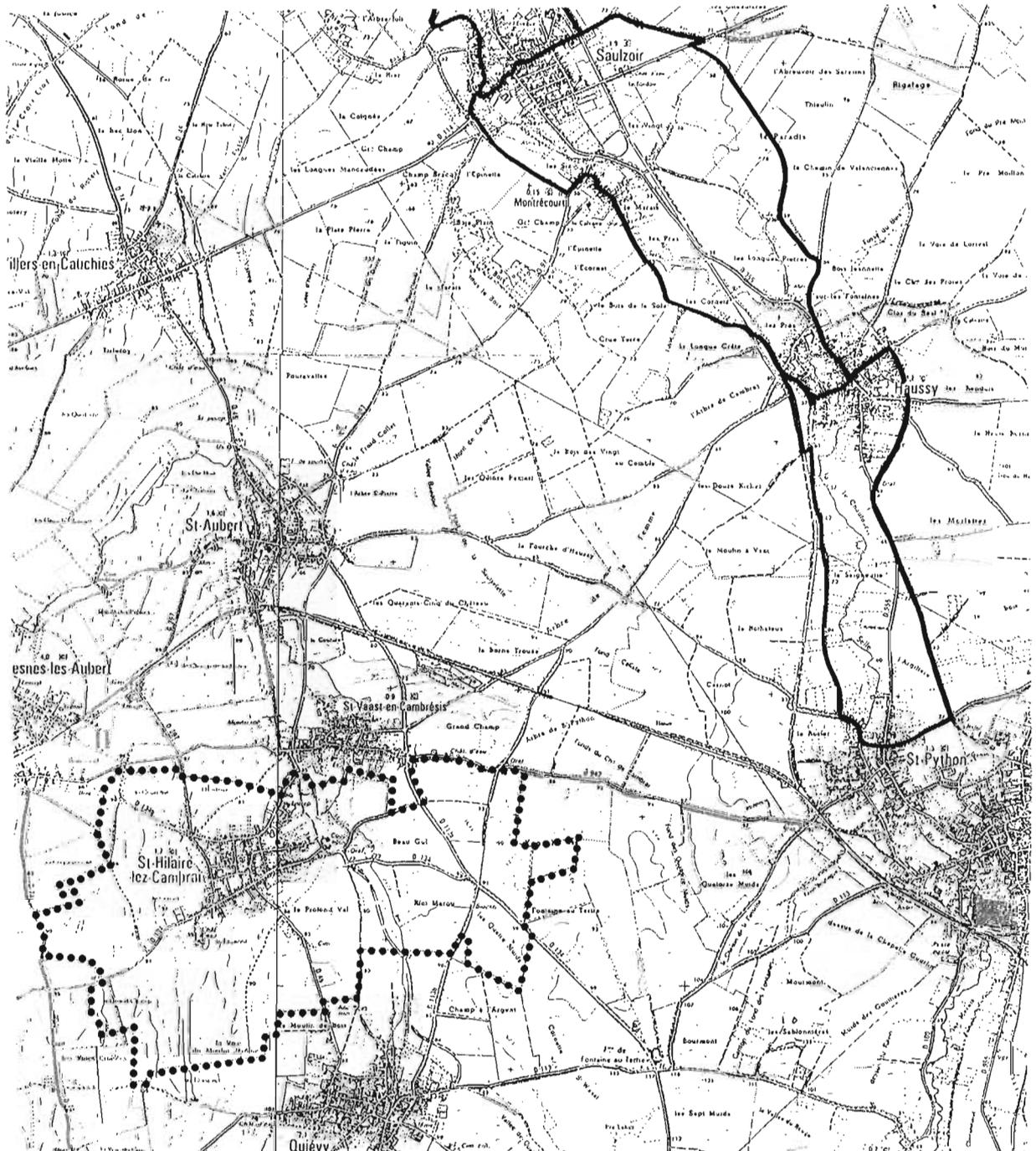
C'est donc à travers un ensemble d'actions complémentaires et cohérentes que les activités de loisirs pourront se développer à Saint-Hilaire, à travers un programme général liant opérations d'aménagement à court terme et prévisions à moyen terme.

CREATION DE CHEMINS DE RANDONNEES

De nombreux chemins d'exploitation agricole parcourent la commune et la relie aux villages environnants :

Le chemin des Anes, le chemin du Beau Fossé, le Riot Collet prolongé aujourd'hui jusqu'au chemin des Saules grâce à l'acquisition récente par la commune d'une bande de terres agricoles, large de 4 mètres le long du fossé joignant les deux chemins.

Une étude pourrait être menée avec la Fédération Française de Randonnée pédestre et les communes voisines afin de créer des circuits intercommunaux et de les relier aux chemins de randonnée de la Selle



- limite du territoire communal
- chemins de randonnées autour de la Selle

D'après carte I.G.N. 1/50.000

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Le cimetière est situé au sud de la commune dont il marque l'entrée sur le C.D.45 en venant de Quiévy.

Placé sur une légère hauteur dominée par une chapelle en pierre et brique, il donne un point de vue sur la zone urbanisée du village et la campagne environnante et peut, à ce titre, constituer un but de promenade.



Vue de la chapelle vers le village



Vue du CD 45 vers Quiévy



Vue du cimetière

Les plaques de ciment qui cernent le cimetière, les délaissés et les petits bâtiments en béton qui le bordent, la zone de stationnement mal reliée à l'entrée principale sont autant d'éléments qui dévalorisent un site pourtant riche en potentialité.

L'achat par la Municipalité d'un terrain contigu au cimetière va permettre de satisfaire ses besoins d'extension et créer l'opportunité de son paysage.

Une esquisse facilitera les choix que la Municipalité sera amenée à faire pour cet aménagement.

ZONES D'EXTENSION URBAINE

Le plan de la commune fait apparaître une urbanisation traditionnelle relativement dense et bien groupée. Seules quelques maisons récentes construites le long des axes principaux amènent un développement tentaculaire, heureusement stoppé par les règlements se rapportant à la loi sur la constructibilité limitée dans les communes dépourvues de Plan d'Occupation des Sols.

Aujourd'hui se posent le problème du développement harmonieux et maîtrisé de la commune, la Municipalité s'interroge sur la nécessité ou non de prévoir des zones d'extension de l'habitat sur son territoire.

Si la création de telles zones devait être retenue, leur localisation, leur intégration à l'environnement bâti et dans le paysage (par un préverdissement par exemple) devraient faire l'objet d'une étude dont les conclusions pourraient être incluses dans un P. O. S.



ECHELLE 1/5000